L'ÉCLAIR - SEHY

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

UN BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL PAR E-MAIL

30 AOÛT 2022 · NUMÉRO 1 · VOLUME XLIV

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente p.1
Qui fait quoi en 2022-2023 p.2
Groupes témoins p.3
Absences et Covid p.3
Nouvel aménagement tâche p.3
Demandes congé sans trait. p.4
Attention! Augment. échelon p.4
Fiche de disponibilités p.5
Contrats temps partiel/leçon offerts en cours d'année p.5
Postes réguliers offerts en cours d'année p.5
Enseignants LQ tjrs dispo. p.5
Nous joindre p.6

©Julie Catudal, La Voix de l'Est

UN BIEN FRANC ET SINCÈRE SALUT!

Chères enseignantes, chers enseignants,

Je suis très enthousiaste de commencer l'année 2022-2023 pleine d'énergie et d'attaquer les nombreux dossiers qui se présentent à l'horizon pour le Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY).

Je désirais vous souhaiter personnellement, mais aussi au nom de mes collègues au SEHY, une excellente rentrée scolaire en espérant que vous êtes tout autant revigoré.es que nous. Notons quelques dossiers qui ne passeront pas inaperçus pour le SEHY pendant la prochaine année scolaire...

La négociation nationale fera partie de nos priorités. Il est facile de se souvenir des importants gains obtenus au sujet de la rémunération et des avancées sur la tâche. Il va de soi qu'un grand bout de chemin reste encore à parcourir pour sentir nos conditions de travail moins lourdes. C'est par cette prochaine négociation nationale que nous pouvons souhaiter atteindre une sincère amélioration. C'est par une franche et nombreuse implication de la part de nos membres qu'on peut y arriver.

La gestion des griefs et la protection de vos droits par le respect de notre contrat de travail demeurent parmi nos priorités.

Il est à noter que le SEHY garde aussi à l'œil, de très près, l'évolution du contexte sanitaire associé à la Covid-19. Nous sommes bien conscientes que cette réalité est loin d'être effacée de notre quotidien.

Je tiens à transmettre un accueil chaleureux à Mmes Sophie Veilleux et Roxanne Charlebois qui sont de retour avec nous autant comme personnes libérées que comme membres du Conseil d'administration du Syndicat. Je profite de l'occasion aussi pour souligner le retour de Mme Kim Desnoyers et l'arrivée de Mme Eloïse Thibault au Conseil d'administration. Kim tiendra le rôle de représentante des personnes enseignantes du primaire et Eloïse remplacera Mme Marie-Jeanne Lévesque au poste de secrétaire du Conseil d'administration. D'ailleurs, nous transmettons des salutations toutes spéciales à toi, Marie-Jeanne. Bonne rentrée à toi!

Bonne année scolaire 2022-2023 à vous toutes et tous!

Alina Laverrière
Présidente, SEHY

LIBÉRÉS SYNDICAUX

QUI FAIT QUOI EN 2022-2023

Alina Laverrière

Mandats :
La négociation nationale, le secteur du Pénitencier et la gestion des griefs.

Sophie Veilleux

Mandats :
Le secteur du secondaire, les droits parentaux du secteur du secondaire.

Kim Phaneuf

Mandats :
Le secteur de l'EDA-FP, la santé et sécurité au travail (invalidités) et les assurances, la COVID-19.

Marie-France Lemieux

Mandats :
Les secteurs du primaire et du préscolaire.

Eloïse Thibault

Mandats :
La gestion des communications, le domaine des EHDAA, les orthopédagogues et les SASAF.

Roxanne Charlebois

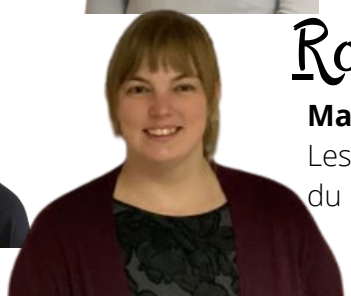

Mandats :
Les droits parentaux du secteur du primaire et la retraite.

Aussi, pour tout aspect relatif au volet administratif (délégués, libérations syndicales, comités de la FAE, etc.), vous pouvez communiquer avec **Mme Marie-Ève Picard** au bureau ou à son adresse courriel marieevepicard@sehy.qc.ca.

Directement à la réception du SEHY, en cas d'incertitude! Heures d'ouverture : 8 h 45 à 16 h 15
Enfin, vous pouvez encore et toujours joindre le SEHY, pendant les heures d'ouverture du bureau, au **450-375-3521** et par courriel à l'adresse courriel de la réception : reception@sehy.qc.ca. Mme Marie-Pier Robert, notre secrétaire-réceptionniste, redirige très rapidement les courriels aux bonnes personnes détentrices des mandats pour vous assurer une réponse de qualité.

Nous vous annonçons que Mme Kim Phaneuf, qui était enseignante libérée pour l'année 2022-2023, retournera à l'enseignement dans les prochaines semaines. Elle restera, toutefois, au Conseil d'administration, au poste de représentante qu'elle occupe présentement. Nous respectons son choix et nous lui souhaitons le plus beau des avenirs dans la continuité de sa carrière d'enseignante à la formation professionnelle.

Cela dit, nous sommes maintenant à la recherche d'une personne détenant de l'intérêt pour les affaires syndicales parmi nos membres pour remplacer Kim comme personne libérée. Essentiellement, une personne libérée transmet des réponses aux questions des membres, agit aussi comme agent de liaison avec la Fédération autonome de l'enseignement et avec le Centre de services scolaire. Nous sommes une équipe dynamique qui axe ses priorités sur le mieux-être des membres du SEHY dans l'exécution de leur contrat de travail. Vous croyez avoir la tête de l'emploi, vous développez un intérêt marqué à vous joindre à nous pour l'année 2022-2023? Rejoignez alors la présidence à alinalaverriere@sehy.qc.ca sans plus tarder.

INFO EN BREF

GROUPES TÉMOINS

Le comité de négociation de la FAE veut vous entendre!

Les groupes témoins ont pour fonction de permettre des échanges avec le comité de négociation afin que ce dernier entende les différentes facettes de la réalité enseignante telle que vécue et perçue par les enseignantes et enseignants des différents milieux. Bien qu'il ne soit pas nécessaire que les personnes référées occupent une fonction syndicale dans leur milieu, il est important que les participantes et participants possèdent une bonne connaissance de leur milieu puisqu'elles et ils seront appelés à décrire leur expérience professionnelle, ainsi que celle de leurs collègues. Le partage des différentes pratiques et expériences alimentera le comité de négociation et lui permettra d'en dégager une perspective nationale.

Il n'y a pas d'engagement à ce que tous les groupes constitués soient rencontrés. La participation des membres pourrait se faire de diverses manières, passant de la demande d'une information par simple échange de courriels, à la conférence téléphonique et allant jusqu'à la libération ponctuelle, libération qui se ferait par le biais du SEHY.

Ça vous intéresse?

Au printemps dernier, nous avons fait un appel à tous. Plusieurs personnes se sont portées volontaires; merci beaucoup! Toutefois, il manque toujours des représentants.

Au primaire : en anglais, en éducation physique et en musique.

Au secondaire : en adaptation scolaire, en anglais, en français, mathématiques et sciences, en univers social, en éducation physique, en musique, arts plastiques et art dramatique ainsi qu'en ECR.

Pour manifester votre intérêt : SVP, écrire un courriel à eloisethibault@sehy.qc.ca.

Eloïse Thibault, enseignante libérée

ABSENCES ET COVID

Voici les nouvelles pour les absences liées à la Covid.

- Sachez que la directive voulant qu'une rémunération soit prévue pour celles et ceux en isolement en raison de la Covid, sans possibilité de télétravail, ne s'applique plus.

- Seuls les congés prévus aux ententes s'appliqueront. Ainsi, nous vous invitons à plaider auprès de votre CSS, avec l'aide de votre Syndicat, qu'un isolement en raison de la Covid, recommandé par la Santé publique, constitue un motif valable au sens de la clause 5-14.05 de l'Entente nationale.

En cas d'absence pour la Covid, communiquez avec nous, à kimphaneuf@sehy.qc.ca.

Kim Phaneuf, enseignante libérée

NOUVEL AMÉNAGEMENT DE LA TÂCHE

À la suite de la signature de la nouvelle Entente nationale, des changements sont survenus au chapitre 8 qui porte sur la tâche de l'enseignante ou l'enseignant et son aménagement. Ces nouvelles dispositions prennent effet à partir de l'année scolaire 2022-2023. Considérant que la confection des tâches se fera d'ici le 15 octobre, une offre de séance d'information sur le sujet vous sera communiquée sous peu.

INFO EN BREF

DEMANDES DE CONGÉ SANS TRAITEMENT REFUSÉES

Bonjour à tous,

Vous savez certainement que, pour l'année 2022-2023, le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) a refusé plusieurs demandes de congé sans traitement. Les membres du SEHY ont d'ailleurs reçu des courriels à cet effet durant l'été.

Or, le SEHY a appris que le CSSVDC a finalement accordé certains congés lorsqu'un remplaçant était disponible. Nous tenions à vous faire part de ce développement positif. Si votre demande de congé sans traitement a été refusée et qu'un remplaçant est disponible, nous vous invitons à en informer votre direction d'école ainsi que le Service des ressources humaines du CSSVDC en ajoutant une représentante du SEHY (Marie-France Lemieux pour les enseignants du primaire ou Sophie Veilleux pour les enseignants du secondaire).

Bonne rentrée à tous!

Sophie Veilleux, enseignante libérée

ATTENTION! AUGMENTATION D'ÉCHELON

La rentrée 2022-2023 est officiellement commencée; n'oubliez pas de vérifier que vous avez réellement augmenté d'échelon (au maximum, 17).

Si vous êtes un enseignant à temps plein, vous devez, lors de l'année scolaire 2021-2022, avoir travaillé l'équivalent d'au moins 155 jours pour augmenter d'échelon, sauf si (clause 6-4.02 EN) :

- Vous étiez en congé parental;
- Vous étiez en invalidité;
- Vous étiez une enseignante ou un enseignant du niveau secondaire en congé sans traitement à temps partiel équivalent à la libération d'un groupe qui ne permet pas de cumuler 155 jours.

Si vous étiez un enseignant à statut précaire (clause 6-4.03 EN et Annexe XVII) :

- Un minimum de 90 jours travaillés est requis pour accumuler la première année;
- On ne peut pas accumuler une autre année sans avoir travaillé 135 jours;
- Cependant, la plupart des congés parentaux et des invalidités sont considérés comme jours travaillés.

Si vous remarquez une erreur sur votre paie, vous pouvez envoyer un courriel à ressourceshumaines@cssvdc.gouv.qc.ca et mettre reception@sehy.qc.ca en copie conforme.

Roxanne Charlebois, enseignante libérée

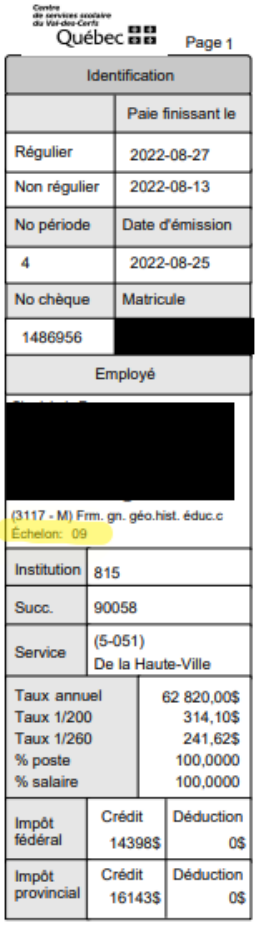

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
Québec
Page 1

Identification	
	Paie finissant le
Régulier	2022-08-27
Non régulier	2022-08-13
No période	Date d'émission
4	2022-08-25
No chèque	Matricule
1486956	[redacted]
Employé	
[redacted]	
(3117 - M) Frm. gn. géo.hist. éduc.c	
Échelon: 09	
Institution	815
Succ.	90058
Service	(5-051) De la Haute-Ville

Taux annuel	62 820,00$
Taux 1/200	314,10$
Taux 1/260	241,62$
% poste	100,0000
% salaire	100,0000

	Crédit	Déduction
Impôt fédéral	14398$	0$
Impôt provincial	16143$	0$

L'APRÈS-SÉANCE

QUOI FAIRE APRÈS LA SÉANCE D'AFFECTATION DU MOIS D'AOÛT
PAR MARIE-FRANCE LEMIEUX

Fiche de disponibilités

Selon notre Entente locale (E.L.), un enseignant, inscrit sur la liste de priorité d'emploi (LPE), ne s'étant pas affecté sur un contrat lors de la séance d'affectation du mois d'août dernier ou qui deviendra disponible en cours d'année, à la suite d'une fin de contrat, devra remplir une fiche de disponibilités en y indiquant au moins dix écoles, pour le primaire, ou trois écoles, pour le secondaire, où il désire avoir un contrat à temps partiel ou à la leçon (clause 5-1.14 3. C) a), p. 29 de l'E.L.).

L'enseignant qui n'a pas remis sa fiche au terme de la séance ou à la fin d'un contrat en cours d'année et qui néglige ou refuse de remplir la fiche de disponibilités est considéré comme étant disponible pour l'ensemble des écoles primaires ou secondaires du Centre de services scolaire, selon le cas. Si l'enseignant remet ou modifie celle-ci, elle prend effet à compter de la 11e journée de travail suivant la remise de sa fiche au Centre de services (clause 5-1.14 3. C) b), p. 29 de l'E.L.). Il est donc très important de remplir cette fiche, car un enseignant qui se voit offrir un contrat de 60 % et plus pour une école qu'il a indiquée sur sa fiche de disponibilités se verra radier de la LPE s'il refuse celui-ci (clause 5-1.14 4. 1) p. 30 de l'E.L.).

Contrats à temps partiel ou à la leçon offerts en cours d'année

Au plus tard le 20 septembre et, par la suite, au plus tard le 20 de chaque mois, le Centre de services offre les contrats à temps partiel ou à la leçon connus qui débuteront au cours du mois suivant (clause 5-1.14 3. C) e), p. 29 de l'E.L.).

Postes réguliers à temps plein offerts en cours d'année

Pour tous les postes réguliers à temps plein qui deviennent disponibles après la séance du mois d'août et jusqu'au 1er décembre, le Centre de services communique par téléphone avec les enseignants inscrits sur la liste de priorité d'emploi qui détiennent deux ans et plus d'ancienneté, et ce, selon l'ordre de priorité, pour leur offrir ces postes.

L'enseignant qui détient un contrat à temps partiel à 100 % et qui obtient un poste régulier entre le premier jour de travail et le 1er décembre termine l'année scolaire en affectation temporaire à moins que le Centre de services en décide autrement (clause 5-1.14 3. C) c), p. 29 de l'E.L.). L'enseignant qui décide de ne pas choisir un poste régulier à temps plein offert à ce moment-là demeure disponible si un nouveau poste régulier à temps plein devient disponible par la suite (clause 5-14. 3. C) d), p. 29 de l'E.L.).

Enseignants légalement qualifiés toujours disponibles

Lorsque le CSS engage des enseignants qui ne sont pas légalement qualifiés, il doit demander au ministère de l'Éducation des tolérances d'engagement. Ces tolérances sont émises seulement si le CSS fait la preuve que personne de légalement qualifié n'était disponible au moment où il en avait besoin pour effectuer le travail. Si vous êtes légalement qualifié et que vous n'avez toujours pas de travail ou que vous êtes témoin d'une situation qui pourrait avoir fait en sorte de ne pas obtenir de contrat, SVP contactez-nous rapidement à eloisethibault@sehy.qc.ca.

POUR NOUS JOINDRE

PRÉSIDENTE

Alina Laverrière
alinalaverriere@sehy.qc.ca

ENSEIGNANTS LIBÉRÉS

Roxanne Charlebois
roxannecharlebois@sehy.qc.ca

Marie-France Lemieux
mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Kim Phaneuf
kimphaneuf@sehy.qc.ca

Eloïse Thibault
eloisethibault@sehy.qc.ca

Sophie Veilleux
sophieveilleux@sehy.qc.ca

SECRÉTARIAT

8 h 45 à 16 h 15

fermé de 12 h 30 à 13 h 30 les vendredis;
et de 11 h 30 à 12 h 30 les mardis et jeudis.

TÉLÉPHONE: 450-375-3521

TÉLÉCOPIEUR: 450-375-0407

WWW.SEHY.QC.CA

DATES IMPORTANTES

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

À venir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À venir, avant le 31 octobre 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

À venir, vers la mi-septembre 2022

CONSEIL FÉDÉRATIF (CF)

21-22-23 septembre 2022

CONSEIL FÉDÉRATIF DE NÉGOCIATION (CFN)

26 septembre 2022

On gagne à être polis et courtois...

à l'oral et à l'écrit.

Nous sommes là pour vous aider!

QUESTIONS? COMMENTAIRES!

MARIEEVEPICARD@SEHY.QC.CA

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

La page Fabeook du SEHY sera vivante cette année! Pour ne rien manquer, aimez et suivez la page.